



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2026 053

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX**

**ENTRETIEN DES LOCAUX - CENTRE FLEMING A BETHUNE - PEPINIÈRE CESAME A VENDIN-LES-BETHUNE - CENTRE D'AFFAIRES DE LA PORTE DES FLANDRES A AUCHY-LES-MINES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES - LOTS 1 ET 5**

Vu la décision n° 2024\_214 du 29 mars 2024, par laquelle la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a autorisé l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre du nettoyage des pépinières d'entreprises et bâtiments relais exploités en régie par la Communauté d'Agglomération et de le signer pour une période d'un à compter de sa date de notification, avec des opérateurs économiques,

Considérant que les lots 1 et 5 ont été attribués à la société LE RELAIS VERMELLOIS située à Auchy-les-Mines (62138), 149 bis, rue Ignace Humblot,

- Lot 1 : Centre Fleming à Béthune et pépinière Césame à Vendin-les-Béthune
- Lot 5 : Centre d'affaires de la Porte des Flandres à Auchy-les-Mines,

Considérant que ce marché est arrivé à échéance et qu'il y a nécessité d'assurer la continuité du service d'entretien jusqu'à la notification du futur marché prévu en février 2026,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, il y a lieu d'attribuer un marché à la société LE RELAIS VERMELLOIS, pour les mois de janvier, février et mars 2026 pour un montant de 4 641 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

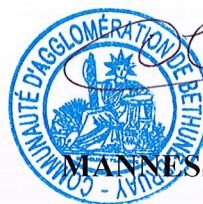
**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet les prestations d'entretien des locaux au Centre Fleming à Béthune et à la Pépinière Césame à Vendin-les-Béthune et au Centre d'affaires de la porte des Flandres à Auchy-les-Mines avec LE RELAIS VERMELLOIS ayant son siège à Auchy-les-Mines (62138), 149 bis rue Ignace Humblot, et de le signer pour un montant de 4 641 € net de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..28.JAN.2026

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Danmessiz*

**MANNESSIEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **28 JAN. 2026**

Et de la publication le : **28 JAN. 2026**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Danmessiz*

**MANNESSIEZ Danielle**